

**CAUSERIE DE QUÉBEC**

Je veux vous parler un peu de prophètes : non pas de ces personnages vénérables et inspirés qui, aux temps bibliques, prédisaient l'avenir, mais des prophètes de nos jours qui annoncent toujours le passé et le présent, plus rarement les choses futures.

Il y en a de plusieurs espèces, toutes plus ou moins désagréables les unes que les autres. La plus détestable, à mon sens, est celle qui, dans toutes les circonstances de la vie, après une joie, et surtout après une douleur, vous aborde et vous dit d'un ton doctoral :

— Ah ! il vous est arrivé telle chose ; cela ne me surprend pas, *je vous l'avais bien dit !*

Je vous l'avais bien dit. Cette prophétie après coup qui gâte un succès, qui rend une défaite plus amère, il se trouve toujours des gens pour vous la souffler à l'oreille ou vous la jeter à la figure. Ainsi, ce que vous avez pu faire de bien, le petit succès que vous avez eu, ce n'est pas à cause de vos humbles efforts, ce n'est pas par votre travail ou votre intelligence que vous y êtes arrivé ; non, c'est parce que vous avez suivi mes conseils, que mon idée vous a soutenu. Je vous l'avais bien dit ! C'est pour cela seul que vous avez réussi.

Vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux ? Avez-vous succombé dans une entre-prise ou essuyé quelque revers inattendu ?

— Je vous l'avais bien dit, prononce solennellement le prophète officieux, je vous l'avais dit ; aussi pourquoi ne m'avez-vous pas écouté !

Ces gens là, avec leur éternel cliché vous prennent tout ce que vous faites et même tout ce qu'on vous fait ; vous volent vos idées et s'en parent comme d'un vêtement à eux ; vous arrachent vos sentiments et vos sensations et les dégustent sans scrupules devant vous. Ils ne vous laissent pas même l'amère possession de votre douleur. Ils se jettent dessus et vous la disputent en la troublant et en l'irritant, comme ces mouches qui viennent promener leur suçoir empoisonné sur les chairs d'une plaie vive.

Je vous l'avais bien dit ! C'est le mot et l'idée de ceux qui n'ont ni idée ni mot. C'est la mesquine vengeance de ceux qui n'ont pas eu le courage d'entreprendre et qui sont vexés de voir que d'autres ont entrepris. C'est une quintessence de sourde envie hypocritement recouverte d'une couche de bon vouloir, comme la pilule dorée des pharmaciens. Qui est-ce qui, dans sa vie, ne l'a pas avalée, cette effroyable pilule. Enfants, jeunes filles, gens mariés et célibataires, jeunes et vieux vieillards, — car tous les vieillards ne sont pas vieux, — rappelez vos souvenirs d'hier ou d'avant-hier et vous verrez si je me trompe.

— Comment, la sauterelle a mangé vos blés ! Ce n'est pas étonnant ; je vous l'avais bien dit. Une autre fois, il faudra les plâtrer.

— Vous avez là un beau champ de mil ; cela vous fera une récolte superbe ; vous avez suivi mes conseils ; je vous avais bien dit que vous ne vous en repentiriez pas !

— Vous êtes malade ? Je vous l'avais bien dit.

— Vous vous portez bien. Qu'est-ce que je vous avais dit.

— Il pleut, il fait beau. Ne vous l'avais-je pas dit ?

Mais il y a une seconde espèce qui tient de la première et qui est presque aussi insupportable. C'est celle que je pourrais appeler l'espèce des pronostiqueurs.

Il y a toujours des gens qui se chargent de vous annoncer ce qui vous arrivera, surtout si ce doit être quelque chose de fâcheux.

— Ah ! vous allez vous promener par là ? disent-ils ; prenez bien garde, le chemin est affreux, il y a un mauvais pas dont on se tire difficilement, et votre cheval est ombrageux ; tenez-vous pour averti !

Tout cela n'existe pas ; vous êtes certain de votre affaire, vous connaissez parfaitement le chemin, et vous savez que la bête est docile. Néanmoins ces quelques paroles vous ont inquiété et mis mal à l'aise. Vous ne jouissez pas de votre promenade comme vous l'eussiez fait si l'on vous eût laissé tranquille.

Ou bien, ils ont des anecdotes toutes prêtes pour gâter le plaisir que vous vous promettez.

Si vous allez vous baigner à tel endroit de la rivière, ils ne manqueront pas de vous dire que, l'an dernier, à pareille époque, un de leurs amis s'est noyé juste à la même place. Si vous partez pour chasser dans un fourré, leur conscience les force de vous dire qu'un terrible accident y est arrivé il n'y a pas une semaine. Un chasseur y a été à demi étranglé par les loups, on a blessé mortellement son camarade.

— Tiens, vous disent-ils, c'est dans cette chaloupe que vous partez pour la pêche. Nous ne voulons pas vous effrayer, mais l'embarcation n'est pas très-sûre ; elle a chaviré aux dernières grandes mers, et trois hommes ont été engloutis. Ce n'est pas moi qui voudrais mettre le pied là dedans !

— Ni moi non plus, dit un autre.

— Vous feriez mieux de ne pas partir aujourd'hui, vous disent-ils dans une autre circonstance. Il y a gros à parier qu'il fera mauvais ; vous allez être trempé. Et puis, nous sommes au vendredi, cela porte malheur ; on sait ce qu'on sait.

Ce que je sais, c'est que tout cela ne veut rien dire au fond ; mais trouvez-moi l'homme qui ne se sente pas un peu ému de ces sinistres prédictions. Nous avons le cœur ainsi fait que nous croyons beaucoup plus volontiers au mal qu'au bien, à un accident qu'à une réussite. Et quand même nous n'ajouterions pas foi aux paroles des pronostiqueurs, nous ne pouvons pas nous empêcher d'en ressentir un léger malaise, et, si petit qu'il soit, ce malaise nous empêche de jouir pleinement du plaisir que nous nous étions promis.

Je veux bien croire que nous habitons une vallée de larmes ; mais pourquoi voler ainsi les quelques rayons de soleil qui viennent parfois nous éclairer le cœur.

NAPOLEON LEGENDRE

**PERSONNEL**

L'hon. M. McKenzie s'embarquera pour le Canada le 18 courant.

L'hon. M. Burpee doit se fixer à Ottawa avec sa famille d'une manière permanente.

Le major-général Selby Smith a passé ces jours derniers à Fort Pelly et sera sous peu aux Montagnes Rocheuses.

L'hon. Jean-Louis Beaudry, de Montréal, vient d'être nommé juge de paix pour le district de Montréal, sous l'autorité de l'acte 33 Victoria, chapitre 12.

Le surintendant des travaux sur la rivière Ottawa, M. H. Merrill, vient d'être mis à la retraite. Voilà vingt-cinq ans qu'il occupe cette charge à la satisfaction générale. Son successeur sera, croit-on, M. Brophy.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Rév. Messire T. L. de Lottinville, curé de St. Narcisse, arrivé samedi à 3 h. p. m. Le service et la sépulture auront lieu mercredi en la paroisse St. Narcisse, à 9 1/2 A. M.

Aristarchi Bey, ambassadeur de Turquie à Washington, est arrivé à Québec après avoir séjourné à Montréal. Il s'en va faire une promenade dans le bas du fleuve.

MM. W. W. Nevin, rédacteur de la *Press*, de Philadelphie, et M. R. W. Shenk, président du chemin de fer Lancaster, branche du chemin de fer de Pensylvanie, sont arrivés à Québec

samedi à bord du *Miramichi*, de retour d'une promenade dans le bas du fleuve.

HONORIFIQUE. — La société Confucius de France fondée à Bordeaux en 1873, vient de décerner à M. Chs. Baillaigé une médaille d'honneur avec diplôme vu sa découverte d'une formule universelle pour le toisé des corps.

C'est la 7ème médaille que M. Baillaigé reçoit de France depuis le 15 mars 1874.

**UN DESAVEU**

Bien que la discussion survenue entre l'Hon. M. Langevin et M. Joly se rattache à la politique, sorte par conséquent de notre domaine, comme elle ne s'y lie pourtant qu'incidemment, que le point principal consiste dans l'établissement d'une preuve infirmant une accusation contre l'honneur et le caractère, vu la gravité des faits, et par respect pour le droit sacré de la défense, L'OPINION PUBLIQUE ouvre ses colonnes aux plaidoyers des deux parties.

Québec, 10 août 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis bientôt dix-huit mois, je suis en butte aux attaques de certains écrivains et orateurs du parti rouge, à l'occasion des élections de 1872. Ils n'ont cessé d'insinuer ou de dire que l'argent que j'avais reçu alors, pour subvenir aux dépenses des élections générales, n'avait pas été dépensé pour cet objet.

Cette accusation bien qu'odieuse et fautive, n'était pas faite par des hommes qui eussent une position ou une valeur auprès de l'opinion publique. Mais M. H. G. Joly, le chef de l'opposition locale de la Province de Québec, lui ayant donné récemment l'appui de son nom et de sa parole, j'ai saisi avec empressement l'occasion qui m'était ainsi offerte de démasquer mes calomniateurs, et en conséquence j'ai échangé avec ce monsieur la correspondance dont je vous envoie copie.

Vous y verrez que, bien que ce monsieur se soit fait l'instrument de la calomnie la plus atroce, il refuse de prendre connaissance des pièces qui lui prouveraient que lui et les siens m'ont calomnié. Aurait-il peur de la vérité, quand il s'agit, non-seulement de rendre justice à un adversaire, mais encore et surtout de réparer le tort si grave qu'il a envers lui ? Il refuse en effet d'accepter le seul moyen honorable qu'il y ait, et qu'il aura jamais, de réparer le mal qu'il m'a fait ou qu'il a voulu me faire dans ma réputation privée et publique.

Il ne me reste qu'à en appeler à l'opinion publique, et c'est ce que je vous prie de m'aider à faire en publiant cette correspondance.

Je demeure, Monsieur,  
Votre bien dévoué serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN.

A M. le Rédacteur-en-Chef  
de *L'Opinion Publique*,  
Montréal.

Québec, 22 juillet 1875.

Monsieur,

Je désirais vous écrire la semaine dernière ; mais apprenant la maladie grave d'un de vos enfants, et ensuite sa mort que je regrette beaucoup, j'ai voulu respecter votre douleur, et en conséquence, j'ai remis jusqu'à ce jour à correspondre avec vous, pour vous soumettre une affaire qui nous est personnelle à tous deux.

Quelqu'un qui était présent à une assemblée publique qui a eu lieu récemment à Montmagny, et à laquelle vous assistiez, m'a informé que, dans votre discours à cette assemblée, vous avez cru devoir parler de moi, et faire à mon sujet une insinuation malveillante en me désignant comme l'homme aux trente-deux mille piastres, donnant à entendre par là que j'avais consacré à mon avantage personnel une somme destinée à des objets de parti.

J'aime à croire que ces expressions et cette insinuation vous sont échappées dans la chaleur de la discussion, et que vous avez dû bientôt regretter de vous en être servi. Néanmoins, comme elles viennent de vous, Monsieur, qui êtes le chef de l'opposition locale de Québec, elles ont plus d'importance que si elles venaient d'un homme inconnu ou sans valeur. Aussi ont-elles dû encourager certains écrivains, qui partagent vos vues politiques, à m'attaquer de nouveau, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, forts de l'appui qu'ils trouvaient ainsi en vous.

Sous ces circonstances, confiant en votre honorabilité, je crois devoir vous faire la proposition suivante. J'ai par devers moi des pièces justifiant l'emploi de cette somme de trente-deux mille six cent piastres en rapport avec les élections de 1872. Je vous propose d'exhiber ces pièces justificatives, à la seule condition que vous vous engagerez sur votre honneur à ne divulguer aucun des noms des personnes qui ont reçu une partie quelconque de cette somme d'argent, ni le nom d'aucun endroit où elle a été employée, et que vous me donniez une déclaration écrite et signée par vous conforme à ce que vous constaterez par ces pièces justificatives. Ce sera un travail très-court ; mais je crois que vous admettez qu'après les expressions dont vous vous êtes servi et l'insinuation que vous avez faite à Montmagny, vous me devez cet acte de justice.

Je demeure, Monsieur,  
Votre très-humble et obéiss. serv.

HECTOR L. LANGEVIN.

H. G. Joly, Ecr.,  
M. P. P.  
Pointe-Platon.

Pointe-Platon, 27 juillet 1875.

Hon. H. Langevin, C. B.  
etc., etc.

Monsieur,

J'ai dûment reçu votre lettre du 22, et je vous remercie de la considération que vous avez bien voulu me témoigner en retardant pendant plusieurs jours une communication aussi importante pour vous, à cause de la maladie et de la mort de mon enfant ; je vous suis reconnaissant pour votre sympathie.

J'espère que vous voudrez bien prendre en bonne part les remarques que j'ai à vous soumettre, en réponse à la proposition contenue en votre lettre.

Il y a plus d'une année que l'on parle, dans la presse et dans les assemblées publiques, de l'affaire à laquelle vous faites allusion. Vous aviez un moyen bien facile d'anéantir de suite toutes ces accusations, en donnant au public l'explication que vous m'offrez maintenant à moi seul, à la condition expresse que je n'en dévoilerai jamais les détails, et que je vous donnerai une déclaration écrite et signée par moi, conforme à ce que je constaterai par les pièces justificatives que vous offrez de me montrer.

Croyez-vous que le public sera satisfait d'une telle déclaration ? Et moi-même, malgré le désir que j'ai de répondre à la confiance que vous placez en moi, serais-je satisfait, en vous donnant cette déclaration, aux conditions que vous voulez m'imposer ?

Si je vous ai fait une injustice, (et votre proposition me porte à le croire,) donnez-moi l'occasion de la réparer publiquement et ouvertement.

Publiez les noms de ceux qui ont reçu les trente-deux mille piastres, et je serai le premier, non-seulement à reconnaître mon tort, mais encore à féliciter le pays, qui est aussi intéressé à la réputation de ses hommes publics qu'ils le sont eux-mêmes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serv.

H. G. JOLY.

Québec, 29 juillet 1875.

H. G. Joly, Ecr.,  
M. P. P.  
Pointe-Platon.

Monsieur,

J'ai reçu, hier après-midi, votre lettre du 27 en réponse à la mienne du 22 de ce mois.

Je vous ai reproché dans ma lettre d'avoir, à une assemblée publique à Montmagny, fait usage d'expressions comportant que j'avais approprié à mon avantage particulier une somme d'argent qui m'avait été donnée pour des objets de parti.

Et vous me répondez que, depuis plus d'une année, l'on parle dans la presse et dans les assemblées publiques de l'affaire à laquelle je fais allusion.

Mais depuis quand, Monsieur, une accusation portée dans une certaine presse et niée par la presse opposée, une accusation faite dans une assemblée publique par un adversaire politique et niée par un partisan ou ami politique, est-elle devenue un fait ou une preuve ? Depuis quand une accusation de cette gravité, faite sans preuve, justifie-t-elle un gentleman de votre position, un avocat, un membre de la législature, le Chef d'un parti politique, de s'en servir soit publiquement soit publiquement pour nuire à ma réputation comme homme privé et comme homme public ?

A cela vous répondez qu'il m'était bien facile d'anéantir ces accusations, en donnant au public la preuve que je vous ai offerte, c'est-à-dire de donner les noms de ceux qui ont reçu de moi les trente-deux mille piastres.

Supposons qu'il m'ait été bien facile de faire ce que vous dites, cela ne justifiait pas votre odieuse calomnie à mon adresse. Mais pour qui me prenez-vous, en me demandant d'exposer aux attaques et aux insultes de la presse qui vous soutient et me calomnie, des hommes qui m'ont accordé et m'accordent encore leur confiance ? Est-ce là le rôle que vous aimeriez à jouer vous-même sous les mêmes circons-